

Au service cantonal des constructions  
et de l'aménagement (SeCA)  
Rue des chanoines 17  
1701 FRIBOURG  
[seca@fr.ch](mailto:seca@fr.ch)

## Modifications du Plan directeur cantonal (PDCant) et ses annexes

---

### Réponse du PS à la consultation

Le PS remercie la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) pour la mise en consultation des modifications du Plan directeur cantonal (PDCant) et pour lui avoir accordé une prolongation de son délai de réponse.

Il a analysé les modifications proposées et transmet ses remarques au Conseil d'Etat sur quatre points principaux :

- Paysages d'importance cantonale (PIC)
- Routes de contournement
- Energies renouvelables
- Tourisme Demandes de modifications concrètes

Le PS formule quelques remarques générales en introduction et propose des modifications concrètes du PDCant en fin de document.

### Remarque générale

Les émissions de gaz à effet de serre (ci-après : GES) doivent être réduites de moitié à l'horizon 2030 pour le canton de Fribourg. La protection de la biodiversité et des conditions de la vie sur terre doit être également renforcée. Ainsi les modifications apportées au PDCant devraient avoir pour but principal de réduire drastiquement les GES, de protéger les sites paysagers du canton, de favoriser la biodiversité, de réduire la mobilité individuelle motorisée et d'augmenter la part du trafic à deux roues (vélo) et en transports publics.

Dans ce contexte, le PS regrette que les modifications apportées dans le PDCant n'intègrent que trop peu les besoins en matière de mobilité douce, de transports publics et les mesures correspondantes prévues dans le Plan Climat, dans la Stratégie de développement durable et dans la Stratégie sur la biodiversité. Le fil rouge du développement durable ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique ne sont pas vraiment perceptibles. Face à la crise climatique, il n'est pas acceptable que la révision du PDCant vise principalement le développement d'infrastructures routières et touristiques, deux domaines d'activités avec un fort impact sur le climat et la biodiversité.

Finalement, le PS souhaite savoir si le PDCant a la fonction de chapeauter les autres plans sectoriels et autres dispositions légales (ex. Loi cantonale sur les marchés publics, Loi sur l'énergie, etc.) (übergeordnete Funktion). Si c'est le cas, alors les mesures prévues dans ces différents plans cantonaux devraient être mieux reliées entre elles et se retrouver

concrètement dans le PDCant. Le PS demande que le statut du PDCant - contraignant ou non - en regard des autres documents de planification, soit plus clairement défini et que le Conseil d'Etat se penche sur la coordination entre ses différents plans d'action et mette en place un tableau de bord centralisé pour permettre le suivi de leur mise en œuvre.

### **Paysages d'importance cantonale (PIC)**

Le principal enjeu de cette consultation est l'intégration des Paysages d'importance cantonale (PIC) dans le Plan directeur cantonal. Le PS salue l'inscription des paysages d'importance cantonale dans le PDCant. Toutefois, le PS demande que les biotopes d'importance cantonale figurent eux aussi dans l'inventaire des paysages d'importance cantonale.

Concernant la liste des paysages d'importance nationale, cantonale, régionale et locale, les objectifs sont précis, mais les moyens pour les atteindre restent très flous. Il s'agit de préciser de quelle manière concrète il s'agit de «tenir compte» des éléments caractéristiques des paysages d'importance nationale, cantonale, régionale et locale dans toutes les activités qui ont un impact territorial. Comment «assurer» l'intégration paysagère des installations, infrastructures et constructions dans tous les paysages ? Comment «promouvoir» un aménagement de qualité des paysages dans les projets d'agglomération ? Le PS demande que les moyens pour atteindre les objectifs soient indiqués dans le PDCant afin de garantir l'efficacité de la mise en œuvre.

Le PS constate avec étonnement que, parmi la liste des PIC à préserver, il n'y a aucun paysage de qualité à protéger dans le district de la Glâne. En outre, les PIC en Veveyse sont réduits au strict minimum. Le Sud du canton ne mérite-t-il pas d'avoir des paysages mieux protégés ? Le PS demande une clarification au sujet de la liste des critères formels qui ont conduit à cette situation incohérente du choix des PIC. Sur quelle base l'Etat décide-t-il d'intégrer ou non des PIC dans le PDCant ? Pourquoi certaines régions ne sont-elles pas représentées alors que la qualité et la beauté de leurs paysages sont indéniables ?

La mise en protection cantonale de la vallée de la Sarine est tout-à-fait justifiée. Toutefois le PS se demande s'il sera encore possible d'envisager un éventuel rehaussement du barrage de la Maigrauge en vue de produire davantage d'électricité alors que le renforcement de l'énergie hydraulique devrait également être pris en compte dans le cadre de la stratégie énergétique du canton.

En ce qui concerne les paysages d'importance locale que les communes peuvent inventorier et inscrire dans leur propre planification, le PS estime que le PDCant devrait contraindre les communes à mener des études préalables pour identifier les paysages qu'elles entendent mieux protéger. Une liste des critères centralisée devrait être mise à disposition des communes par le SeCA pour faciliter leur travail de sélection de ces paysages locaux à protéger.

### **Routes de contournement**

Le PS a pris connaissance avec intérêt des nouvelles fiches des routes de contournement figurant dans le PDCant. Il constate à regret que celui-ci prévoit un développement intense des infrastructures routières. Or toute nouvelle route a comme conséquence une

augmentation du trafic. Dès lors, le PS insiste sur le critère d'utilité de toute nouvelle route et demande que le Conseil d'Etat analyse, pour chaque projet, si d'autres options sont envisageables dans le but de réduire le trafic individuel motorisé dans notre canton et de promouvoir la mobilité douce et en transports publics.

Le PS rend attentif le Conseil d'Etat à la pondération des divers intérêts concernant les futurs effets des routes construites. Une analyse globale des différents impacts de la construction d'une nouvelle route devrait être réalisée, par exemple à l'aide de la Boussole 21 : impact sur la qualité de vie pour les habitant.e.s de la commune concernée, impact sur le trafic individuel motorisé, impact sur la mobilité douce et sur les transports publics, impact sur les terres cultivables et d'assolement, impact sur la biodiversité, impact paysager, impact sur le bruit, impact sur la pollution, etc. Lorsqu'une nouvelle route de contournement doit impérativement être construite après avoir mené une analyse d'impacts, alors le PS estime essentiel d'accompagner sa réalisation par des mesures de compensation du paysage.

Finalement, il ne s'agit pas de simplement juxtaposer à un réseau routier existant, de nouvelles routes et de l'étendre de manière chaotique, mais de le rationaliser, par exemple en rétrogradant certaines routes devenues inutiles, notamment en les rendant à la nature ou en les convertissant pour la mobilité douce ou en zones de rencontre. Ainsi, un mauvais tracé est remplacé par un meilleur et il devient possible d'augmenter la qualité de vie au sein des localités tout en réduisant – ou, du moins, en n'augmentant pas - le trafic individuel motorisé.

## **Energies renouvelables**

### *Volet photovoltaïque*

De manière générale, le PS regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas choisi de soumettre à consultation le volet du PDCant relatif à la production d'énergie renouvelable. En effet, il est nécessaire et urgent de trouver des solutions neutres sur le plan carbone si l'on considère les changements climatiques en cours et les dangers qui pèsent sur notre approvisionnement en énergie.

Des propositions nouvelles seraient souhaitables dans le cadre du PDCant, notamment en vue d'augmenter le nombre d'installations photovoltaïques collectives dans notre canton en créant de véritables parcs de production d'énergie solaire. Nous demandons que le Conseil d'Etat investigue le potentiel de production d'électricité solaire, en hiver également, dans les régions situées à plus de 900m d'altitude et propose, dans le cadre du PDCant, de nouvelles régions à fort potentiel de rendement. Il est également impératif de réfléchir à la manière de stocker l'énergie produite en trop en été, par exemple en l'utilisant pour réchauffer le sol avant l'hiver autour des pompes à chaleur prenant leurs calories dans le sol.

### *Volet éolien*

Le Conseil d'Etat a invité les communes et les différents acteurs intéressés à saisir l'opportunité de la présente révision partielle du PDCant pour demander un réexamen du volet éolien. Les vices de forme relevés par l'enquête parue dans Le Matin Dimanche du 20 février 2022 et dans le quotidien Le 24 Heures, ainsi que le conflit d'intérêts avéré dans lequel se trouve la société ennova SA, à la fois en sa qualité d'expert et de développeur, rendent difficile, voire impossible, un débat serein autour de l'implémentation de parcs éoliens dans notre canton. C'est pourquoi, le PS demande à ce que le volet éolien du PDCant soit

complètement revu sur la base d'une nouvelle étude indépendante et que les sept sites sélectionnés - dont les 4 sites en coordination réglée – soient retirés du PDCant dans l'attente d'une nouvelle expertise et de mesures de vent concrètes permettant d'attester que ces sites ont un bon potentiel pour la production d'électricité éolienne.

### *Approche globale*

Finalement, le PS saisit cette consultation pour demander que la question de la production d'énergie renouvelable et locale soit abordée de manière plus globale par le Conseil d'Etat. Des études devraient être lancées pour diversifier les formes de production d'énergies renouvelables. Le canton du Valais produit par exemple depuis peu de l'électricité grâce à la chaleur produite lors de la combustion de déchets. Cette option d'utiliser l'incinération des déchets non seulement pour le chauffage à distance, mais aussi pour la production d'électricité serait également à étudier dans notre canton.

### **Tourisme**

Le PS déplore que la vision du développement des infrastructures touristiques ne tienne pas compte des impacts de ces offres sur le climat et la biodiversité. Le développement du VTT doit être soumis à une étude permettant de mesurer le besoin existant et l'offre coordonnée à l'échelle cantonale, voire intercantonale, afin d'éviter une croissance incontrôlée des offres et une concurrence accrue entre les stations fribourgeoises, qui aggraverait encore l'impact sur le paysage, les milieux naturels et la faune sauvage. A ce titre, il est essentiel que le tracé des parcours VTT évite impérativement les zones protégées.

Le PS s'interroge également sur la pertinence de la création de nouvelles liaisons de remontées mécaniques prévues pour les sports d'hiver, alors que le principal défi des stations des Préalpes sera, dans les années à venir, le manque d'enneigement. Les résultats de l'étude "Préalpes 2030" sont pourtant clairs : le tourisme hivernal n'a pas d'avenir sans installation de neige artificielle. De telles installations contribueront à empirer le problème climatique compte tenu de leur coût énergétique.

En outre, le PS estime que le développement d'une zone de loisirs intensifs n'est pas compatible avec les objectifs de l'unique zone de tranquillité du canton. Le PS souligne dès lors l'importance croissante du paysage et d'une nature intacte pour le tourisme. Selon les chiffres du SECO, la valeur des paysages suisses s'élève à 70 milliards<sup>1</sup>. Si la qualité des paysages suisses passait en dessous de celle des destinations concurrentes, cela engendrerait une perte de 1,84 à 2,34 milliards de francs par an sur la consommation touristique<sup>2</sup> et conduirait à la disparition de 14'000 à 19'000 places de travail<sup>3</sup>. Ces constats sont évidemment aussi valables pour le canton de Fribourg et il est donc nécessaire de peser précautionneusement les différents intérêts en présence.

Pour conclure, le PS veut savoir comment et pourquoi le projet privé développé dans la fiche P0513 Goya Onda se retrouve proposé parmi les nouvelles fiches du PDCant ? A l'inverse, il se demande pourquoi le mégaprojet de centre de loisirs prévu à côté de la fabrique de chocolat Cailler n'y figure pas alors qu'il engendrera une forte croissance du trafic motorisé individuel et que son impact sur la qualité de vie dans cette région de la Gruyère est énorme.

---

<sup>1</sup> Confédération suisse, *Le paysage : un atout pour attirer les vacanciers en Suisse*, 2015 [[lien](#)].

<sup>2</sup> Chantal Cartier, Jürg Schmid, *Les paysages, une opportunité – examen des potentiels touristiques*, 2021, p. 7 [[lien](#)].

<sup>3</sup> Ecoconcept, *Plausibilisierung Nutzenschätzung Landschaft für den Tourismus*, 2002, p. 11 [[lien](#)].

## **Demandes de modifications concrètes**

### 3.1. Tâches cantonales

*Proposition de formulation plus contraignante :*

Le Conseil d'Etat ~~veille~~ met à la mise sous protection les paysages d'importance nationale et cantonale.

### 3.2. Tâches régionales

~~Les régions peuvent désigner des paysages d'importance régionale sur la base d'une étude paysagère régionale.~~

*Proposition de nouvelle formulation :*

Les **districts** mènent une étude paysagère régionale. Sur cette base, elles peuvent désigner des paysages d'importance régionale.

Explication :

Les districts devraient être contraints de mener des études paysagères régionales.

Remplacer les régions par les districts, car les régions n'existent pas institutionnellement et ne peuvent donc pas mener des études.

### 3.3 Tâches communales :

~~>mettent sous protection les paysages nationaux, cantonaux et régionaux inventoriés dans leur planification;~~

~~>peuvent définir des paysages d'importance locale.~~

Proposition de formulation :

Les **communes** mènent une étude paysagère locale. Sur cette base, elles peuvent désigner des paysages d'importance locale.

Explication :

Les communes sont contraintes de mener des études paysagères locales. Elles sont libres, sur cette base, de mettre des paysages communaux sur une liste de paysages méritant protection.

## **Fiches Routes de contournement :**

Le PS demande d'ajouter sous le point « Contraintes à prendre en compte » :

- La dimension du développement durable et de défense du climat doivent apparaître comme critère principal dans l'analyse et la sélection finale des projets à réaliser.
- L'évaluation des projets sous cet angle doit permettre de montrer si le projet contribue à atteindre l'objectif de réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou s'il le péjore. Des chiffres précis doivent permettre de mesurer clairement l'impact du projet sur le climat et d'il apporte un développement durable à la région.
- Le point « soumission du projet à une étude d'impact environnemental qui déterminera les mesures de compensation » devrait être mis en point 2. Les mesures de compensation doivent être détaillées et expliquées dans chaque fiche.

- Le critère « Les emprises de terrains nécessaires, essentiellement situées en zone agricole... » est un critère également prioritaire. Il faut analyser si les terrains agricoles qui seront sacrifiés au profit de la route sont de grande valeur. Il faut les mesurer dans la perspective de l'autosuffisance alimentaire du canton de Fribourg.
- De manière générale, les fiches concernant les routes de contournement n'intègrent pas suffisamment la réflexion relative aux vélos et aux voies de bus.

En plus de l'Association des communes et de l'OFROU, le PS demande que les secteurs « Stratégie du développement durable » et « Plan Climat » soient impliqués dans les analyses demandées.

Au nom du PSF  
Christel Berset, 078/975 45 55